

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 38 (1967)

Heft: 3

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nomiques et sociales. Ils demandent l'adoption de mesures énergiques en vue d'augmenter l'offre des terrains à bâtir : équipement accéléré des terrains, prélèvement des taxes d'équipement dès la réalisation des services publics, taxation des terrains équipés non bâties à leur valeur marchande, etc.

Les adversaires, quant à eux, estiment que si l'urbanisation rapide a bien entraîné de graves problèmes, les solutions proposées semblent hors de la réalité. Certes, ils ne voient aucune raison objective à refuser la séparation des terres agricoles et des terrains à bâtir. Leur opposition se fonde sur le fait que de nombreux propriétaires, craignant de voir leur parcelle classée en zone agricole, en combattront l'idée. Cette mesure, disent-ils, aurait dû être prise il y a cinquante ans alors que le prix des terres était relativement bas. A cela les partisans répondent qu'il ne s'agit nullement de minimiser les difficultés de créer des zones agricoles mais de convaincre les citoyens de la nécessité de ces dernières. Pour eux, l'Etat ne peut adopter une attitude de visionnaire et son action n'est possible que si l'opinion publique l'appuie. La Confédération ne promulga, par exemple, la loi sur les forêts de 1902 que lorsqu'une large fraction de la population fut consciente des dangers entraînés par les multiples défrichements.

Aujourd'hui, face aux graves inconvénients qu'implique la dispersion des constructions, nous devons favoriser l'adoption d'un droit foncier plus social. N'est-il pas aberrant en effet de prétendre ignorer une question sous prétexte que nous nous en occupons cinquante ans trop tard ? Le mécontentement de certains milieux ne pourrait-il pas croître, en outre, de telle manière qu'une solution conforme à nos traditions libérales ne soit bientôt plus possible ?

Or, le mécontentement ne peut que croître avec la hausse des prix du sol. Certes, au cours des mois derniers, les prix se sont relativement stabilisés en de nombreux endroits. Mais cela est dû aux restrictions de crédit. La hausse reprendra, soyons-en certains, avec le retour à un marché financier plus libre.

ASPAK

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Le Suisse se remettrait-il à économiser ?

Le ralentissement de la croissance économique commence à transparaître toujours plus clairement dans le fléchissement de l'augmentation de la demande de biens de consommation. La Société pour le développement de l'économie suisse relève à ce propos la signification conjoncturelle de ce phénomène. En effet, la plus grande partie de la demande globale de notre économie porte sur la consommation privée de biens et de services. En 1966, il s'agissait d'un montant de 35,5 milliards de francs tandis que la demande intérieure de capitaux d'investissement ne se montait qu'à 16,7 milliards de francs. Selon la commission chargée de l'étude des problèmes conjoncturels, le taux réel de

croissance de la demande de biens de consommation n'aurait été que de 1,7 % pour 1966, c'est-à-dire la moitié du taux de l'année précédente qui s'élevait encore à 3,5 %.

Cette évolution ressort clairement de la statistique sur le commerce de détail publiée par l'OFIAMT. Cette statistique permet de constater que la croissance du chiffre d'affaires du commerce de détail a atteint son point maximal en 1962 et que, depuis 1963, elle diminue régulièrement chaque année. L'augmentation du chiffre d'affaires pour l'ensemble des entreprises considérées était encore de 5,1 % en 1966 contre 6,2 % l'année précédente. Ce ralentissement vaut pour tous les groupes de marchandises. Ces chiffres ne tiennent toutefois pas compte de l'évolution des prix ; si on considère les augmentations intervenues, il faut bien admettre que la croissance du chiffre d'affaires global dans le commerce de détail est en fait beaucoup plus modeste que ces chiffres ne le laissent croire. L'OFIAMT a épuré ces résultats, ce qui ramène à 1,3 % (5,2 % en 1965) la croissance de la demande de biens alimentaires et de loisirs, et à 1,1 % (0,7 %) celle de vêtements et textiles.

A-t-on épargné davantage en 1966 ?

Ce n'est pas à un recul du niveau des revenus qu'il faut imputer ce ralentissement de la demande de biens de consommation ; la raison serait plutôt le renoncement spontané du consommateur.

D'aucuns croient que ce phénomène serait dû au ralentissement du taux de croissance de la population, ce qui n'est pas un facteur plus déterminant, car l'accroissement de la consommation par habitant a également faibli. Comme les salaires ont encore augmenté l'année dernière, ce fléchissement de la croissance de demande de biens de consommation est bien à attribuer au désir croissant d'économie du consommateur.

La statistique montre parallèlement que les économies réalisées par les ménages privés se sont considérablement accrues ces dernières années ; c'est plus particulièrement la part réservée à l'épargne dans le revenu domestique disponible qui a augmenté sensiblement.

Epargne et inflation

On ne peut naturellement pas dire dans quelle mesure cette disposition croissante à l'économie correspond en Suisse à une saine et évidente volonté d'épargne. Certains facteurs extérieurs peuvent avoir joué un rôle important : l'insécurité croissante quant à l'évolution future de l'économie et la dépréciation des revenus due à l'évolution du taux d'intérêt.

On a observé depuis plusieurs années dans notre pays que l'épargne est stimulée par des taux d'intérêts élevés ; ainsi, le penchant à la consommation est-il freiné. Or, c'est précisément ce penchant à consommer qui provoque l'inflation s'il est trop grand ou la déflation s'il est trop réduit. La situation conjoncturelle née d'un passé récent exigeait effectivement la modération de ce penchant à consommer. Cette tendance à l'épargne ne doit cependant être conçue que comme un impératif passager nécessaire au redressement d'un équilibre momentanément compromis.

Cette tendance devrait-elle durer trop longtemps qu'elle risquerait non seulement de neutraliser le but des mesures restrictives prises par la Confédération, mais encore de leur réservier un épilogue préjudiciable en fin de compte. A la place de l'équilibre si vivement souhaité de la croissance économique, on courrait un risque contraire à l'inflation. La demande réduite de biens risquerait de déclencher la déflation qui est en définitive encore beaucoup plus préjudiciable à l'économie d'un pays que les inconvénients d'une sournoise inflation.

Trente ans de dépenses ménagères

Un salaire presque quadruplé ; le chef de la famille moyenne suisse 1936 (4,16 personnes) croirait rêver : en trente ans son traitement aurait passé de 5449 francs par an à 20 769 francs.

Mais, durant le même laps de temps... les dépenses ont quadruplé aussi.

Seule la façon de disposer de ce revenu montre que la prospérité a permis de mieux vivre et a transformé sensiblement la part du nécessaire et celle du superflu.

Voici un demi-siècle que l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail procède systématiquement à des enquêtes sur les budgets familiaux. Ce n'est qu'en 1943 que ce travail de dépouillement est devenu annuel et a mieux permis de suivre l'évolution des habitudes et l'effet des phénomènes économiques.

Les responsabilités du père de famille n'ont guère changé en trente ans. En 1936, il assurait, par son gain, les 89,5 % des revenus familiaux et en 1965 les 88,8 %, preuve que l'apport des épouses n'est pas aussi généralisé qu'on le croit communément : il a passé de 2,2 % à 3,2 % en trente ans.

Pour en finir avec cette évolution des revenus familiaux, précisons que de 5449 francs par an, ils ont passé à 11 262 francs en 1955, à 14 004 francs en 1960 et à 20 769 francs en 1965.

On dépense moins pour manger

Les dépenses ménagères ont suivi presque exactement la même évolution par catégories en pour-cent.

Ainsi, l'alimentation représentait le poste le plus lourd avec 28,2 % des dépenses en 1936 et n'apparaissait plus que pour 23 % en 1965. A elles seules ces dépenses mériteraient une chronique diététique : on y constaterait, par exemple, que la famille type helvétique buvait en 1936, 752 litres de lait contre 438 litres en 1965.

On y verrait que la consommation annuelle d'œufs a passé de 491 à 528, que de 2,3 kg. par an de volaille on a passé à 10,3 kg., que de 241 kg. de pain on est descendu à 166 kg., que les fruits méditerranéens et tropicaux figuraient pour 36,8 kg. en 1936 contre 100 kg. en 1965.

Mieux assurés que vêtus

Quoi qu'on puisse en dire, c'est sur... les loyers qu'on a réalisé la plus forte économie. Ce poste représentait les 18,1 % des dépenses en

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc Moderne et confortable	(R. Ludi) [032] 92 15 51
Boncourt	Hôtel A la Locomotive Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatheral) [066] 7 56 63
Courchavon	Hôtel des Trois-Poissons Relais gastronomique	(Mme Lehmann) [066] 6 14 78
Courgenay	Restaurant La Diligence Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) [066] 7 11 65
Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) [032] 93 10 37
Laufon	Hôtel du Jura Chaîne des rôtisseurs - Salle de conférences	(M. Regli) [061] 89 51 01
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Relais gastronomique au bord du lac Jeux de quilles	(Jean Marty) [038] 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) [066] 6 11 41
Saint-Imier	Hôtel des XIII Cantons Relais gastronomique du Jura	(M. Zibung) [039] 4 15 46
Undervelier 1358	Hôtel des Galeries du Pichoux	(M. Juillerat-Humair) [066] 3 77 77

Loterie SEVA

1x 100'000

2x 20'000

3x 10'000

10x 1'000

Tirage 2 mai

1936 et n'était plus que 11,8 % en 1965, proportion qui va certainement remonter, maintenant que le contrôle des prix a été pratiquement aboli en la matière.

Les revenus ainsi disponibles ont été dirigés vers d'autres secteurs. On consacre davantage d'argent (+ 1,4 %) à l'aménagement du logement et notamment à l'acquisition d'appareils ménagers. On se soigne davantage et mieux (+ 1,6 %). Les changements les plus remarquables se sont produits dans le domaine des transports (+ 2,3 %) du fait de la motorisation, dans celui de l'assurance (+ 3,3 %) qui absorbe sensiblement plus que l'habillement.

C'est en matière d'instruction et de distractions que l'évolution a été la plus sensible. Il y a trente ans, on y consacrait les 7,2 % du revenu et en 1965 plus des 11,4 %. C'est peut-être le domaine où sont apparues les sollicitations les plus pressantes du fait du développement du sport, des vacances... et de la télévision, ce dernier poste ayant à lui seul triplé entre 1955 et 1965.

L'enfant, roi de l'habit

Quant au fisc, sa « voracité » est demeurée relative : les impôts et les taxes qui représentaient 4,2 % du revenu en 1936 prenaient les 4,6 % en 1965 avec, il est vrai, des variantes importantes d'un canton à l'autre. Bâle ne prend que les 2,6 % du revenu d'une famille d'ouvriers avec trois enfants, Lausanne est dans la moyenne avec 4,5 % et Lucerne va jusqu'à 6,9 %.

Autre groupe de dépenses inchangées celui de l'habillement : toutefois les hommes ont tendance à se moins bien vêtir (30,9 % des dépenses de ce groupe en 1936 contre 21,5 % en 1965). Les femmes aussi sont moins habillées (30,1 % en 1936 et 28 % en 1965). Par contre, les enfants sont l'objet d'une sollicitude touchante : en 1936 on leur consacrait 23 % des dépenses d'habillement et en 1965, il leur faut les 38,9 % !